

Jeudi, le 12 mai 2011

2011-05-12

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le jeudi, douze mai deux mille onze (12-05-11) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR (suite)

- 1° Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service incendie ;
- 2° Contrat de déneigement de la Route 216 ;
- 3° Voirie ;
- 4° Varia ;

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QU' une rencontre a eu lieu le 26 avril 2011 dans le but de modifier l'entente actuelle pour la fourniture d'un service incendie à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille propose que la quote-part annuelle passe de 6 000 \$ à 10 000 \$; que le coût pour le camion autopompe passe de 300 \$ de l'heure à 825 \$ la première heure et 275 \$ pour chaque heure additionnelle ; que le camion citerne passe de 250 \$ à 825 \$ la première heure et 275 \$ pour chaque heure additionnelle.

201105-096

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien propose que la quote-part soit augmentée à 10 000 \$ par année, renouvelable à chaque année ; que le coût du camion autopompe soit augmenté à 350 \$ de l'heure et que le coût du camion citerne soit augmenté à 300 \$ de l'heure.

QU'un article soit ajouté à la présente entente mentionnant que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud s'engage à payer la différence de la facture si on a un feu qui se déclare à Saint-Adrien pendant que nos pompiers sont en intervention sur le territoire de Saint-Joseph-de-Ham-Sud.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien continue à desservir le même territoire que dans l'entente actuelle.

Adoptée

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
DE LA ROUTE 216**

201105-097

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil acceptent l'offre du Ministère des Transports concernant l'entretien hivernal "standard" de la Route 216 pour un montant approximatif de 133 434 \$ par année.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tout les documents nécessaires aux fins de la présente.

Adoptée

VOIRIE

Une demande de vérification a été remise auprès des employés de voirie concernant un fossé de ligne situé entre le 1552 et le 1556 rue Principale. Il y aurait la présence d'un trou occasionné par le désaccouplement de ponceaux.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201105-098

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».